



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

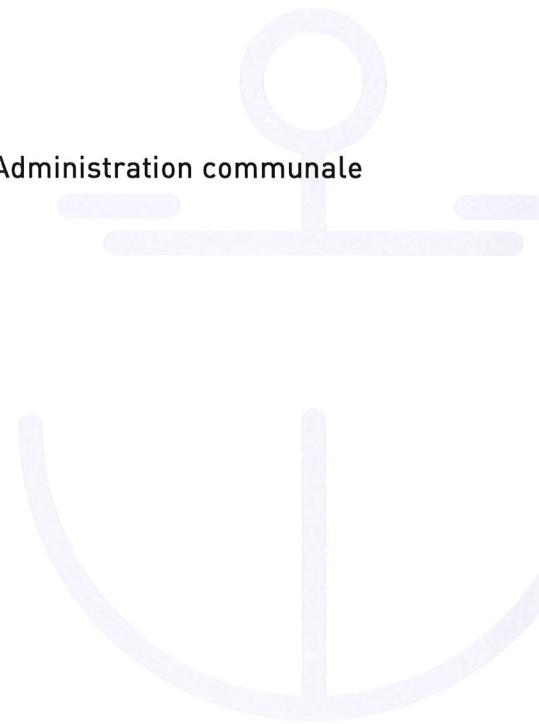
Projet de défense contre les chutes de pierres César Ritz Colleges Switzerland

L'Administration communale de Port-Valais en application de la loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, soumet à l'enquête publique le projet d'exécution de sécurisation contre les chutes de pierres sur la parcelle n° 256, propriété de MBK Immobilien AG, c/o APROA AG, Furkastrasse 20, 3984 Fiesch.

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans et rapport technique sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 13 mai 2022

Administration communale





MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

Monsieur André Frey, Route de l'Église 7, 1897 Le Bouveret, pour le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau intérieure, parcelle n° 118, folio 1, lieu-dit Aux Pauses, zone village et zone habitation moyenne densité A, propriété de Mme Éliane Frey et du requérant.

Coordonnées : 2'554'907 / 1'137'107

Auteur des plans : Jean-Carlo Cornut SA, 1896 Vouvry

Monsieur Jordy Rosa Clemente, Route de l'Église 22, 1897 Le Bouveret, pour le remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, parcelle n° 3272, folio 1, lieu-dit En Bugnon, zone village, propriété de Mme Laura Grept et du requérant.

Coordonnées : 2'554'915 / 1'137'145

Auteur des plans : PAC'info Sàrl, 1880 Bex

Madame Laurence Vuadens, Route de l'Église 24, 1897 Le Bouveret, pour le remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, parcelle n° 77, folio 1, lieu-dit En Bugnon, zone village, propriété de la requérante.

Coordonnées : 2'554'910 / 1'137'162

Auteur des plans : PAC'info Sàrl, 1880 Bex

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 13 mai 2022

Administration communale